



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7211 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 7200 AFIN DE CRÉER LA ZONE M-09 ET D'ABROGER LA ZONE C-01

AVIS PUBLIC EST DONNÉ :

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO **7211**

Lors d'une séance tenue le 9 mai 2023, le conseil municipal de Bois-des-Filion a adopté le Premier projet de règlement numéro 7211.

Ce projet de règlement numéro 7211 a pour objet de modifier le règlement de zonage afin de remplacer la zone C-01 par la zone M-09 et d'ajouter un usage résidentiel et la mixité d'usage dans un même bâtiment.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement numéro 7211, le 13 juin 2023, à compter de 19 h 15 au Centre culturel situé au 485 boulevard Adolphe Chapleau, à Bois-des-Filion.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de la Ville de Bois-des-Filion expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion, pendant les heures ordinaires de bureau.

Le présent avis est également affiché à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 10 mai 2023



Marje-Renée Houde, OMA
Greffière